

SEANCE DU  
23 NOVEMBRE 2023

**Nombre de conseillers en exercice :**  
**71**

**Nombre de conseillers présents :**  
**51**

**Date de convocation :**  
**17 novembre 2023**

**Date d'affichage :**  
**27 novembre 2023**

**OBJET :**  
**Le Creusot Initiatives - Attribution  
d'une subvention - Autorisation de  
signature d'une convention  
d'objectifs**

**Nombre de Conseillers ayant pris  
part au vote : 63**

**Nombre de Conseillers ayant voté  
pour : 63**

**Nombre de Conseillers ayant voté  
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant  
abstenus : 0**

**Nombre de Conseillers :**

- **ayant donné pouvoir : 12**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 8**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 23 novembre à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle polyvalente de Saint Sernin du Bois- 71200 SAINT SERNIN DU BOIS, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER - M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - Mme Monique LODDO

**VICE-PRESIDENTS**

M. Jean-Paul BAUDIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Denis BEAUDOT - M. Jean GIRARDON - M. Denis CHRISTOPHE - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Gérard DURAND - M. Felix MORENO - M. Lionel DUPARAY - M. Michel TRAMOY - M. Philippe PRIET - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Gilbert COULON - M. Marc MAILLIOT - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Jean-Paul LUARD - M. Laurent SELVEZ - M. Roger BURTIN - M. Christian GRAND - Mme Aurélie SIVIGNON - Mme Pascale FALLOURD - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard FREDON - Mme Chantal LEBEAU - M. Didier LAUBERAT - M. Abdoukader ATTEYE - M. Gérard GRONFIER - Mme Viviane PERRIN - Mme Alexandra MEUNIER - M. Noël VALETTE - M. Michel CHAVOT - M. Michel CHARDEAU - M. Alain BALLOT - M. Charles LANDRE -

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

Mme Christiane MATHOS  
Mme Laëtitia MARTINEZ  
M. Sébastien GANE  
M. Bernard DURAND  
Mme Barbara SARANDAO  
M. Frédéric MARASCIA  
Mme Gilda SARANDAO  
Mme Jocelyne BLONDEAU  
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)  
Mme REYES (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)  
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)  
M. PINTO (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)  
Mme MATRAY (pouvoir à M. Noël VALETTE)  
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)  
M. BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)  
Mme BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE)  
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)  
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)  
M. DUMONT (pouvoir à Mme Monique LODDO)  
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Philippe PRIET



Le rapporteur expose :

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1 définissant la notion de subvention ; Vu l'article 10 de la même loi relative aux conditions de versement d'une subvention par une autorité administrative ;

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 précité ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 décembre 2022 relative au budget 2023 ;

Le rapporteur expose :

« L'association Le Creusot Initiatives a pour objet l'organisation et la planification de manifestations sur la ville du Creusot. A ce titre, l'association organise chaque année des spectacles (pièces de théâtre, artistes comiques, concerts), le salon de la voiture neuve, le marché de Noël et tous les deux ans la foire du Creusot.

La foire du Creusot permet aux exposants du territoire communautaire et au-delà de proposer une vitrine commerciale diversifiée aux visiteurs (180 exposants dont 60 % sont issus du territoire et 30 000 visiteurs lors de la dernière édition).

L'organisation de cette manifestation vise à promouvoir le développement de l'activité économique sur le territoire. En effet, la notoriété de cet événement et le nombre de visiteurs permet aux entreprises de bénéficier de retombées commerciales importantes.

L'action menée par Le Creusot Initiatives contribue au développement économique du territoire et s'inscrit donc dans le cadre de la compétence de la CUCM en matière d'actions économiques.

Pour l'organisation en 2023 de la foire du Creusot, Le Creusot Initiatives a sollicité le soutien financier de la CUCM à hauteur de 26 000 €.

Au titre du budget primitif 2023, le principe du versement d'une subvention de 26 000 € à Creusot Initiatives pour l'organisation de la foire du Creusot a été acté par le conseil communautaire.

L'organisation d'un tel événement nécessite une logistique importante comme la location de chapiteaux, le matériel de sonorisation pour les spectacles, les frais d'animation, de restauration et de sécurité. L'opération nécessite également une communication importante afin d'attirer le plus grand nombre de visiteurs et d'exposants.

La Communauté Urbaine entend aider l'association, tout en respectant son autonomie, par l'allocation de moyens financiers.

Compte tenu du montant de la subvention, les modalités de versement de cette subvention sont formalisées dans une convention d'objectifs, jointe en annexe.

La Communauté ayant l'obligation de suivre l'emploi de l'argent public versé, il est précisé que trois mois au plus tard après le terme de la convention, Le Creusot Initiatives s'engage notamment à fournir à la CUCM un bilan quantitatif des actions menées.

Il vous est donc proposé d'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec Le Creusot Initiatives, d'autoriser le versement de la subvention afférente et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

Après en avoir délibéré,

Etant précisé que Monsieur Bernard DURAND, Monsieur Sébastien GANE, Jocelyne BLONDEAU et Madame Barbara SARANDAO intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote

DECIDE

- D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines et l'association Le Creusot Initiatives ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs avec Creusot Initiatives, eu égard au montant de la subvention ;
- D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 26 000 € ;
- D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au budget primitif 2023, nature 6574.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 27 novembre 2023  
et publié, affiché ou notifié le 27 novembre 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président absent,  
Le vice-président,  
Daniel MEUNIER

LE PRESIDENT,  
Pour le président absent,  
Le vice-président,  
Daniel MEUNIER

